



Décision n°20230929-1 portant délégation de pouvoirs de la Présidente du CNOUS à monsieur Quentin Guillemain

Publié le 16 novembre 2023, Mis à jour le 16 novembre 2023

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires;
Vu le décret n° 2018-117 du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand à la présidence de l'établissement du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 2021;

Vu le décret n° 2021-137 du 14 juin 2021 portant renouvellement de la présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

DÉCIDE,

Article Unique

Délégation de pouvoir est donnée à monsieur Quentin Guillemain, pour assister à l'audience du 15 novembre 2023 sur le litige opposant la société E.X.M au Cnous devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, en tant que représentant du Centre National des oeuvres Universitaires et Scolaire.

Fait à Vanves, Le 15 novembre 2023

La Présidente du CNOUS

Dominique MARCHAND